

**DEPARTEMENT
du Tarn
Arrondissement
de Castres**

**République Française
Commune de Saint-Lieux-lès-Lavaur**

**Conseil municipal
Procès-verbal**

**Nombre
de membres
en exercice : 15**

Séance du 11 avril 2025

**Présents : 9
10 à partir
du point 2**

Le onze avril deux mille vingt-cinq à 19 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée le 03 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON (Maire).

**Votants : 10
11 à partir
du point 2**

Présents : MM Gilles CORMIGNON et Daniel ARMENGAUD, Mme Chloé SOULAYRAC-GELIS, M. Franck BRETEAU, Mme Sylvie RAYSSEGUIER, M. Pascal FLAHAUT, Mme Nathalie CAUWET, MM Christophe BREST et Xavier BOULARD, Mme Adeline MOULIS

Représenté : M. Benoît COLAS représenté par M. Pascal FLAHAUT

Excusé : M. Francis BACCHIN

Absents : Mme Pascale GOMBAULT, Mme Marjorie DABERT, M. Frédéric DIAZ

Secrétaire de séance : M. Daniel ARMENGAUD

M. le Maire ouvre la séance et soumet au vote les procès-verbaux des conseils municipaux du 25 février et du 25 mars 2025. Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

Il demande ensuite à l'assemblée si des questions diverses sont à ajouter à l'ordre du jour.

Ordre du jour

Approbation des procès-verbaux du 25 février et du 25 mars 2025

1. Budget Commune

1. Fiscalité directe locale – vote des taux 2025

2. BP 2025

3. Emprunt 30 000 € au crédit agricole pour le camion

Questions diverses

Fiscalité directe locale 2025 - Vote des taux (N° DE 20 2025)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le taux des taxes voté en 2025 est le montant du produit nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2025, soit 449 936 €.

Il communique les bases d'impositions prévisionnelles 2025 ainsi que le montant total des allocations compensatrices.

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2025 et invite le conseil municipal à se prononcer.

Le conseil ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code des impôts,

- Entendu l'exposé de M. le Maire,
 - Considérant les besoins financiers de la Commune inscrits dans le budget primitif 2025,
 - Considérant le montant des dotations 2025,
-

Et après en avoir délibéré par 10 voix

- Décide de maintenir les taux votés en 2024 et fixe les taux de la fiscalité directe locale de 2025 à :
 - Taxe foncière (bâti) : 49.02
 - Taxe foncière (non bâti) : 94.44%
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 13.79 %
- Précise que le produit fiscal attendu, soit **449 936 €** sera inscrit au budget primitif, au compte 73111.
- Indique que le montant des allocations compensatrices de la taxe foncière bâti et non bâtie s'élève à **3 367 €** et sera inscrit au compte 74833.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Arrivée de M. Xavier BOULARD

Budget Commune - BP 2025 (N° DE 21 2025)

M. le Maire précise que le projet de budget a été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux le 27 mars 2025.

Il laisse ensuite la parole à , Mme Sylvie RAYSSEGUIER, adjointe et vice-présidente de la commission finances. Elle rappelle à l'assemblée qu'après avoir voté le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2024 il convient de voter le budget primitif 2025 de la Commune. Elle présente le budget primitif de l'exercice 2025.

Elle rappelle que la Commune a opté pour la nomenclature comptable M57 permet la fongibilité des crédits.

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section (article L.5217-10-6 du CGCT). Pour tout virement de crédit ainsi réalisé, une décision du Maire sera portée à la connaissance du conseil municipal suivant. Au-delà de la limite des 7.5 %, les virements de crédits nécessiteront une délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Entendu l'exposé de Mme Sylvie RAYSSEGUIER ;
- Considérant le projet de budget primitif 2025 de la Commune présenté ;

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 11 voix pour,

- Approuve le budget primitif 2025 de la Commune, tel qu'il a été présenté, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :
- D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

En recettes à la somme de : 2 372 134,05 €

En dépenses à la somme de : 2 372 134,05 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	295 709,98
012	Charges de personnel, frais assimilés	239 000,00
014	Atténuations de produits	18 172,00
042	Section à section	259 024,03
65	Autres charges de gestion courante	310 200,00
66	Charges financières	33 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 155 106,01

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	313 684,94
013	Atténuations de charges	5 818,18
042	Section à section	3 162,34
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	66 410,39
73	Impôts et taxes	25 565,00
731	Fiscalité locale	447 626,00
74	Dotations et participations	244 774,16
75	Autres produits de gestion courante	48 000,00
77	Produits spécifiques	65,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 155 106,01

SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	66 000,00
040	Section à section	3 162,34
126	matériel bureautique et mobilier	2 000,00
127	matériel et outillage	2 220,00
131	bibliothèque municipale	2 660,00
170	fossés	6 000,00
171	dénomination routes et rues	1 000,00
177	Matériel outillage voirie	3 000,00
195	Eclairage public et tel en boyer	23 635,59
196	Rénovation bâtiments nouvelle mairie	701 561,15
197	Cuisine scolaire	3 000,00
200	Plantation d'arbres	1 500,00
203	Boulodrome	10 000,00
205	Achat terrain de foot	50 000,00
208	PLU révision n 1	2 500,00
213	Rénovation bâtiment école	21 000,00
215	Aménagement extérieur salle municipale	6 000,00
216	Illuminations de Noël	2 000,00
217	Viaduc de salles	68 000,00
219	Sécurité routière 2024	0
220	Aménagement locaux commerciaux	78 788,96
221	Achat camion	30 000,00

222	Aménagement espaces verts En Paris	18 000,00
223	Aménagement terrain de sport	30 000,00
224	puits	2 000,00
225	Rucher	4 000,00
226	Voirie 2025	30 000,00
227	Sécurité routière 2025	10 000,00
228	Columbarium	6 000,00
229	Tracteur tondeuse	8 000,00
230	Eclairage public chemin de la source	25 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 217 028,04

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	125 127,31
001	Solde d'exécution section investissement	89 653,04
024	Produits des cessions d'immobilisations	245 000,00
040	Section à section	259 024,03
196	Rénovation bâtiments Nouvelle mairie	436 176,67
197	Cuisine scolaire	4 000,00
218	Voirie 2024	17 755,01
219	Sécurité routière 2024	14 861,98
221	Achat camion	10 300,00
226	Voirie 2025	14 130,00
228	Columbarium	1 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 217 028,04

- Autorise la fongibilité des crédits dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Habilité M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Budget Commune - Emprunt 30 000 - Crédit agricole - camion (N° DE 22 2025)

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'acquisition d'un camion pour les services techniques de la Commune est inscrite au BP 2025 en opération d'investissement.

Le financement de ce camion par un emprunt est également prévu au BP 2025.

Il soumet au conseil municipal la proposition de financement du Crédit agricole Nord Midi-Pyrénées de 30 000 € sur 7 ans.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du 11 avril 2025 d'approbation du budget primitif 2025 de la Commune ;
- Entendu l'exposé de M. le Maire ;
- Considérant la proposition d'emprunt du Crédit agricole ;

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 11 voix

- Approuve la proposition de prêt du Crédit agricole (*Centre d'affaire Montauban – agence collectivités publiques, 74 avenue Gambetta, 82000 MONTAUBAN*) ci-annexé :
 - Montant : 30 000 €
 - Durée : 7 ans
 - Périodicité : trimestrielle
 - Taux : 3.37 % à échéances constantes
 - Frais de dossiers : 300 €
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au remboursement des intérêts sur le BP 2025 de la Commune.
- Habilité M. le Maire à signer le contrat prêt et à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20 h.

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARMENGAUD

Le Maire
M. Gilles CORMIGNON

